



Conduite en usage de cannabis

Par **dog**, le **03/01/2011 à 15:37**

bonjour j'ai été contrôlé positif en ayant conduit sous usage de cannabis. j'ai été jugé et condamné à 10 mois de retrait de permis, 322 euros d'amende et 6 points de moins. j'ai jamais été condamné et la gendarmerie a gardé mon permis pendant 1 mois et demi. les gendarmes ont pris un sens interdit en allant chez le médecin pour la prise de sang. que dois-je faire ? j'ai été jugé le 8 décembre et j'ai 45 jours pour faire opposition. je vous en prie aidez-moi si j'ai plus de permis, je n'aurai plus de travail. s.v.p. donnez-moi une solution.

Par **jeetendra**, le **03/01/2011 à 18:39**

Bonsoir, de solution je n'en vois pas, votre permis n'est pas annulé, il est suspendu temporairement. Faire opposition à l'ordonnance pénale pourra vous permettre de retarder la suspension judiciaire. Bonne année 2011.